

Point de situation au 25 août 2020

Une large circulation du virus existe sur le territoire national avec désormais une évolution rapide. Plus particulièrement dans le département du Rhône, la courbe du taux d'incidence progresse significativement depuis la semaine dernière : 55,9 cas pour 100 000 habitants au 24 août. Les nouveaux cas détectés sont majoritairement chez des personnes jeunes de 20 à 44 ans et impactent très peu, à ce stade, les capacités d'hospitalisation.

1. Depuis le 10 juillet, date de fin de l'état d'urgence sanitaire, seuls 14 patients COVID ont été hospitalisés à l'HNO Villefranche ; toutefois 4 nouveaux patients ont été pris en charge dans la semaine du 17 au 23 août.

2 patients ont été hospitalisés en réanimation au cours de l'été : il s'agissait de deux patients jeunes de moins de 40 ans au profil sensiblement différent des patients hospitalisés en réanimation au cours des mois de mars et avril dernier. Ces deux patients ont pu regagner leur domicile.

Les autres patients ont été hospitalisés dans le service de médecine interne - maladies infectieuses qui a conservé une unité spécifique pour patients COVID-19.

2. Le dispositif d'accueil en sécurité dans nos hôpitaux et EHPAD est maintenu

- Hôpital Nord-Ouest Villefranche, Tarare-Grandris et Trévoux

Le dispositif d'accueil en sécurité, mis en place le 22 juin dernier, est maintenu tout au long de l'été : Information et orientation du patient, rappel des mesures barrières, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, vérification du port du masque (si le patient n'en dispose pas, il lui est remis un masque chirurgical).

Les consultants reçoivent dans les jours précédents la consultation des SMS pour prendre des nouvelles de leur santé et savoir s'ils ont des symptômes de type COVID-19. En cas de symptômes ils sont contactés par une infirmière qui fait le point avec leur médecin.

Un seul accompagnant majeur par consultant est possible quand cela est absolument nécessaire. L'accompagnant doit également porter un masque.

Pour les patients hospitalisés, seuls deux visiteurs au maximum sont autorisés avec une limitation des visites simultanées dans les chambres doubles. Les visiteurs ne doivent pas présenter de symptômes COVID-19.

Tous nos services d'hospitalisation de médecine et de chirurgie sont ouverts : Nous privilégions l'hospitalisation en chambre individuelle et en cas de chambre double les précautions particulières sont renforcées.

Nos services d'accueil des urgences, à Villefranche et à Tarare, connaissent une importante activité pour des patients non COVID.

• **Dans nos EHPAD*, la vigilance portée au respect des gestes barrières reste pleine et entière**

A ce jour, aucun des résidents n'est atteint du COVID-19.

Depuis le mois de juin 2020, les EHPAD ont ré-ouverts leurs portes aux familles des résidents.

Les visites se font toujours en respectant des mesures barrières (gel hydro-alcoolique, masques) pour protéger au maximum nos résidents fragiles. Les mineurs peuvent venir sous réserve qu'ils soient en capacité de porter un masque.

Un registre est positionné à l'entrée de chaque EHPAD et tous les visiteurs doivent s'y inscrire.

L'ensemble des préconisations pour protéger nos aînés est régulièrement rappelé aux familles et aux visiteurs.

3. **Les professionnels hospitaliers invités à se faire tester**

Dans l'ensemble des établissements du GHT (Villefranche, Tarare-Grandris, Trévoux, Belleville, Beaujeu, Saint Cyr au Mont d'Or), **135** professionnels ont été atteints du COVID-19 et 119 ont tous repris le travail à ce jour. Par ailleurs plus de 1000 professionnels ont souhaité réaliser un test sérologique afin de savoir s'ils ont été en contact avec le virus (le taux de positivité est de 3 %).

Notre centre de prélèvements, sur le site de Gleizé, assure toujours une activité de dépistage par PCR pour les professionnels et depuis le 24 août, en accord avec les recommandations ministérielles, nous leur préconisons de pratiquer un dépistage PCR dans les situations suivantes :

- A leur retour de congés quelle que soit la zone de villégiature dès lors qu'ils prennent en charge des patients ou des résidents fragilisés : immuno-déprimés, insuffisants respiratoires, sujets âgés, etc ...
- Au moindre doute lors de leur participation à un rassemblement d'un grand nombre de personnes (mariage, concert, funérailles)
- Au retour d'une zone à risque : séjour à l'étranger, Mayotte, Guyane ou tout autre lieu avec une circulation virale importante
- S'ils ont des symptômes évocateurs de COVID-19
- S'ils sont « personne contact » d'un cas identifié COVID-19

Dans cette période de rentrée et de reprise des activités économiques, une extrême vigilance est maintenue par l'ensemble des acteurs hospitaliers.

* 6 EHPAD de l'HNO : EHPAD Pierre de Beaujeu (Villefranche), ex-hôpital gériatrique du Val d'Azergues (Alix), EHPAD La Clairière (Tarare), EHPAD de Grandris, EHPAD Clairval (Reyrieux), EHPAD Villars les Dombes et les 2 EHPAD Château du Loup (Arnas) et EHPAD Courajod (Blacé).